

Décision

Générale

colonial

Décision n° 98-468-1935 Commissions.

n° 98-468-1935

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

17 novembre 1935

Numéro JO

n° 468 du 30/11/1935

Date du numéro

30 novembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

sont désignés pour faire partie de la Commission d'examen des candidats aux emplois réservés instituée à la Côte française des Somalis, par arrêté du 4 mai 1935, en remplacement de MM. l'intendant La porte, le lieutenant d'infanterie coloniale Péri et Colombani, contrôleur des douanes, rapatriés ; Membres militaires : MM. le chef de bataillon de Jouquières, président, et le capitaine Péri, membre suppléant. Membre civil : M. Broutillet, contrôleur des P.T. T. ? invalide de guerre, membre titulaire.